



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**4 MARS
2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 4 mars 2019, à 19 h30 à l'Hôtel de ville de Sainte-Barbe.

La présente séance est présidée par la mairesse Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Robert Chrétien
Mme Marilou Carrier
Mme Nicole Poirier
Mme Louise Boutin
M. Roland Czech
M. Philippe Daoust

Mme Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2019-03-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Philippe Daoust
Appuyé par Louise Boutin
Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2019-03-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Nicole Poirier
Appuyé par Robert Chrétien
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.

**SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE
LUNDI 4 MARS 2019 À L'HÔTEL DE VILLE À 19 H30**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Acceptation de l'ordre du jour. ®
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 ®



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 28 février 2019 ®
- 3.3 Adoption du règlement 1096-8 ®
- 3.4 Correction de financement ®
- 3.5 Octroi collecte de compostage ®
- 3.6 Embauche préposés patinoire ®
- 3.7 APPUI – Régie Intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon -Demande de règlement d'emprunt au montant de (1,249,350 \$) ®
- 3.8 Demande de dérogation mineure 2019-02-0001 ®
- 3.9 Demande de PIIA numéro 2019-02-0002 ®
- 3.10 Travaux de déglacage 40^e avenue ®
- 3.11 Mandat notaire – rue des moissons lot 6 017 496 ®
- 3.12 Appui à CSVT - programme DEP opération d'équipements de production ®
- ~~3.13 Mandat arpenteur – Regroupement lots 6-189-481 et 6-259-611 ®~~
- 3.14 Dépôt de la liste officielle – vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier ®
- 3.15 Aménagement paysager et nettoyage extérieur ®
- 3.16 Forum sur l'environnement Americana ®

16. URBANISME et ENVIRONNEMENT

- 4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement

17. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 17.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

18. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 18.1 Dépôt du rapport mensuel du Comité des Loisirs et des Sports
- 18.2 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
- 18.3 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

19. CORRESPONDANCE

- 19.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

20. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Chantal Girouard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2019-03-03

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

Proposé par Marilou Carrier
Appuyé par Robert Chrétien



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 soit
accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

- **Christiane Montreuil** : déforestation et descente de bateau. –
Déforestation : est-ce qu'on pourrait avoir une réglementation
concernant la coupe à blanc. Les élus mentionnent que c'est
une priorité qui sera discuté le 19 mars prochain.
Descente de bateau : injustice sur les coûts d'entretien pour
les utilisateurs. La mairesse explique que le but est de
contrôler l'utilisation et restreindre les non-résidents.

ADMINISTRATION

Comptes Desjardins Municipalité de Sainte-Barbe

0120064-EOP Épargne avec opérations (C)

Du Haut-St-Laurent

0120064-EOP Épargne avec opérations (C)

Solde **7 091,39 CAD**

0120064-ET1 Compte avantage entreprise

Du Haut-St-Laurent

0120064-ET1 Compte avantage entreprise

Solde **0,00 CAD**

0120064-MC1 Marge de crédit institutionnel

Du Haut-St-Laurent

0120064-MC1 Marge de crédit institutionnel

Solde **45 826,85 CAD**

0080967-MC1 Marge de crédit caserne

Du Haut-St-Laurent

0080967 Marge de crédit caserne

Solde **1 188 091,24 CAD**

2019-03-04

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Nicole Poirier

Que les comptes fournisseurs de la liste au 28 février 2019 telle
que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les
ententes et règlements adoptés soit approuvés et payés.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

Liste des factures au 28 février 2019	262 162,13 \$ (ristourne TPS enlevée)
Liste des salaires de février 2019 (conseil, employés, personnel élection, pompiers)	48 290.77\$
Immobilisations au 28 février 2019	1 729,54 \$ (ristourne TPS enlevée)
TOTAL =	312 182.44 \$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2019-03-05

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Proposé par Marilou Carrier
appuyé par Robert Chrétien

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2007-02 du conseil municipal, je sou mets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 28 février 2019. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2018-03-06

PROVINCE DE QUÉBEC

**M.R.C. DU HAUT SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE DE SAINTE-BARBE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 1096-8

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU TARIF APPLICABLE
AUX DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Barbe a adopté un règlement relatif au tarif applicable aux dépenses des membres du conseil municipal de Sainte-Barbe portant le numéro 1096;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier une disposition à l'article 1-b du règlement relatif au tarif applicable aux dépenses des membres du conseil municipal ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 4 février 2019 par la conseillère Louise Boutin ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicole Poirier
Appuyé par Robert Chrétien
Et unanimement résolu

Que le Conseil municipal décrète ce qui suit ;

ARTICLE 1 :

Le premier paragraphe de l'article 1-B du règlement 1096 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

B) Indemnité pour frais de transport

Pour les frais de transport, le montant de l'indemnité est fixé au nombre de kilomètres établi dans le répertoire des distances routières, pour le parcours déclaré par le membre du Conseil multiplié par le taux retenu par l'Agence du Revenu du Canada pour calculer l'indemnité d'allocation pour déplacement, ainsi que les frais de stationnement, s'il y a lieu. Les taux d'allocation pour déplacement automobile sera mise à jour par l'Employeur une fois par année, au cours du mois de janvier. Le remboursement est effectué sur présentation des pièces justificatives usuelles.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion : 4 février 2019
Projet de règlement : 4 février 2019
Règlement Adopté : 4 mars 2019

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2018-03-07

CORRECTION DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE les dépenses énumérées ci-après ont été financées par le Fonds général dans les années antérieures ;

CONSIDÉRANT l'approbation de la programmation du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) par le gouvernement ;

En conséquence,

Il est proposé par Roland Czech
Et appuyé par Nicole Poirier

Que les dépenses suivantes soient transférées au surplus libre puisqu'elles sont financées par l'aide financière du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) :

- Sonde (priorité 1) : 4 911.09\$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

• Variateur de fréquence (priorité 1):	3 700.42\$
• Plan d'intervention (priorité 1) :	27 567.08\$
• Pavage Che.Seigneurial (priorité 4) :	46 967.01\$
• Travaux Rang du six (2015 priorité 4) :	56 894.27\$
	<hr/>
	140 039.87\$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2018-03-08

OCTROI CONTRAT COLLECTE COMPOSTAGE

DÉPENSE 02-452-35-446

Proposé par Philippe Daoust

Appuyé par Louise Boutin

Que le contrat pour une collecte des matières végétales compostables soit octroyé à la firme Transport Rolland Chaperon Inc. pour un montant de 775\$ plus les taxes applicables par collecte aux deux semaines.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2018-03-09

EMBAUCHE PRÉPOSÉS PATINOIRE

DÉPENSE 02-701-50-111

Proposé par Marilou Carrier

Appuyé par Philippe Daoust

Que soit autorisé l'embauche de Dan-Philippe Gosselin, Marc-Olivier Sévigny ainsi que Gabriel Carrière pour l'entretien de la patinoire extérieure ainsi que la surveillance du Centre Communautaire durant la saison hivernale 2019 au taux du salaire minimum de la *Loi sur les Normes du Travail* pour la saison hivernale et lorsque la température permet de pratiquer le patinage.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2018-03-10

**APPUI – Régie Intermunicipale de la Patinoire Régionale de
Huntingdon**

Demande de règlement d'emprunt au montant de (1,249,350 \$)

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale de la Patinoire Régionale (la Régie) peut bénéficier des subventions de (433,000 \$) pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna régional de Huntingdon;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir cette subvention, les neuf municipalités membres sont engagées à l'effet qu'ils demeureront propriétaires de l'établissement pour un autre dix (10) ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Robert Chrétien

QUE la municipalité de Sainte-Barbe approuve le règlement #2019 – 01 – 006 de la Régie Intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon décrétant un dépense de 1,249,350 \$.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2018-03-11

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-02-0001

Demande de dérogation mineure pour le lot # 6 197 981 situé au 377, Route 132 à Sainte-Barbe :

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à autoriser la superficie d'une terrasse commerciale projetée dans la cour arrière à 75 mètres carrés ;

Considérant que l'article 11.3.1 du paragraphe o) du Règlement # 2003-05 concernant le zonage prescrit une superficie maximale de 50 mètres carrés ;

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à autoriser la superficie d'une enseigne apposée au mur avant avec une aire maximale de 9 mètres carrés;

Considérant que l'article 16.7.1 du Règlement # 2003-05 concernant le zonage prescrit une superficie maximale de 4,5 mètres carrés ;

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à autoriser la superficie comptabilisée de deux enseignes apposées sur deux murs (avant et côté gauche) avec une aire maximale de 13,50 mètres carrés ;

Considérant que l'article 16.6.1 au 1^{er} paragraphe du Règlement # 2003-05 concernant le zonage prescrit que la superficie comptabilisée des enseignes doit respecter le tableau 16.7.1 selon l'aire maximale permise, soit un maximum de 4,5 mètres carrés ;

Considérant que la terrasse sera érigée dans la cour arrière et que le Comité considère que cette demande ne causera pas de perte de jouissance des droits des propriétés voisines ;



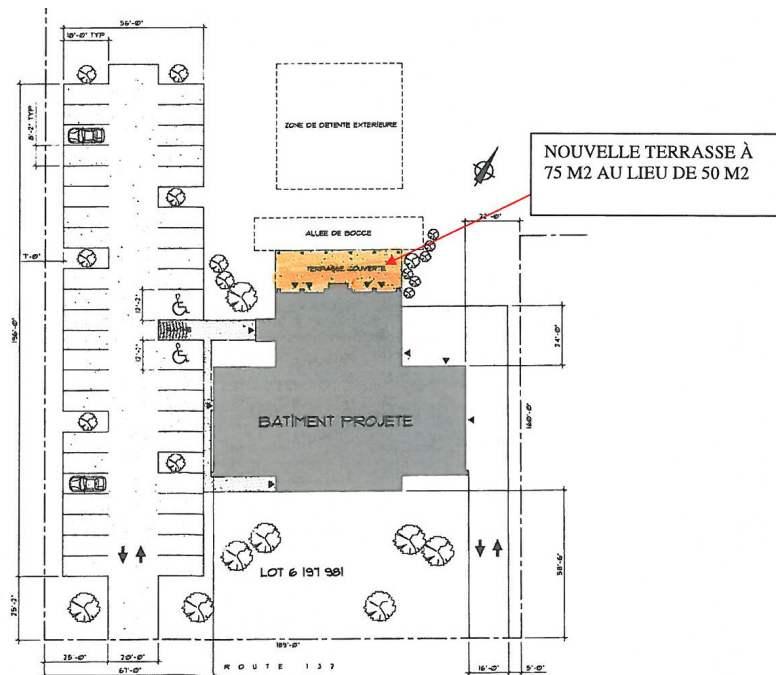
**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

No de résolution
ou annotation

Considérant que la proportion de l'enseigne en respectant les normes actuelles de la réglementation, par rapport à la façade du bâtiment, ne serait pas adéquate ;

Considérant que l'enseigne sera à environ 90 pieds des voies de circulation de la Route 132 ;

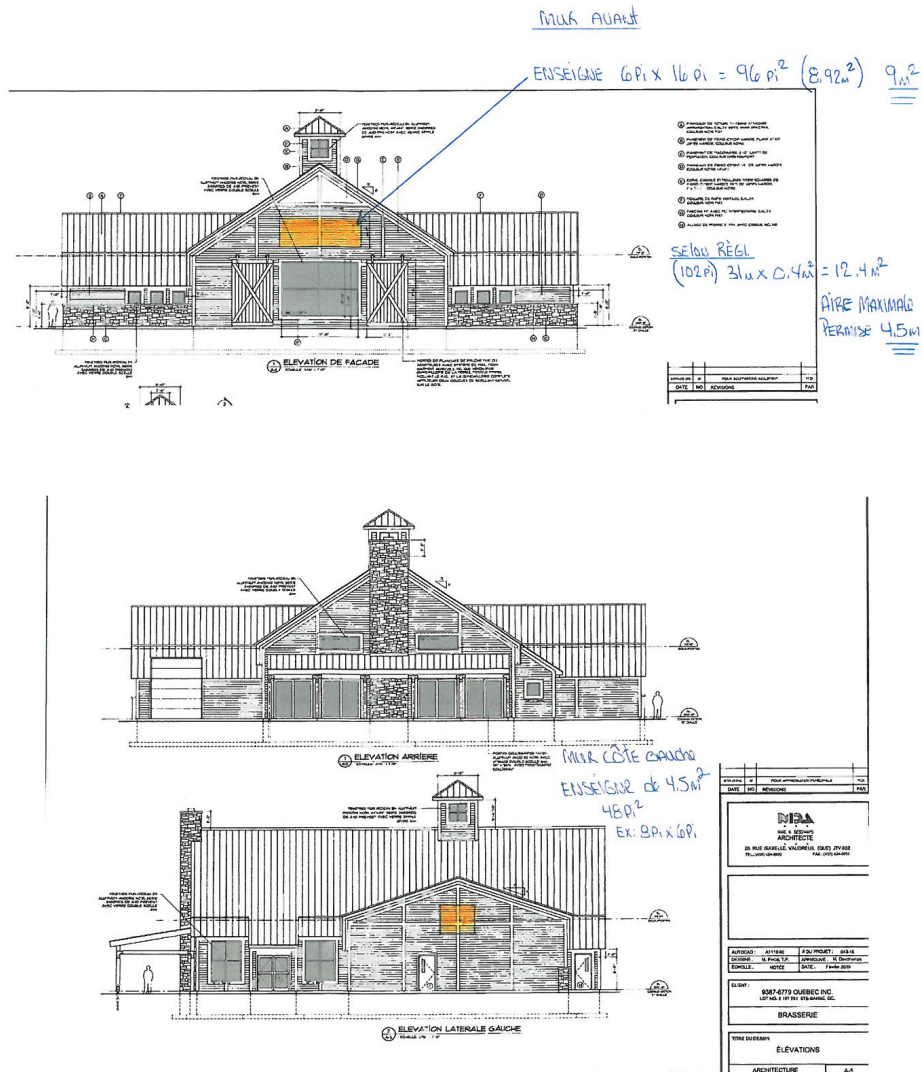
[Voir les plans ci-après] ;





**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

No de résolution
ou annotat



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Roland Czech
Appuyé par Philippe Daoust

Que le Conseil Municipal de Sainte-Barbe accepte la demande de dérogation mineure 2019-02-0001, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme, afin d'autoriser la superficie maximale de la terrasse à 75 mètres carrés, la superficie de l'enseigne sur le mur avant à 9 mètres carrés et la superficie comptabilisée des deux enseignes à 13,50 mètres carrés.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2018-03-12

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2019-02-0002

Demande au Règlement # 2017-07 sur les PIIA pour le lot # 6 017 482 situé au 27, Rue des Moissons :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

Considérant le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage;

Considérant que le milieu d'insertion et le faible cadre bâti existant;

Considérant l'architecture observée des nouvelles constructions sur ce tronçon de la Rue des Moissons ;

Considérant l'analyse règlementaire effectuée par le Service de l'urbanisme dans le cadre de la demande ;

Considérant les objectifs et critères d'évaluation du règlement sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marilou Carrier

Appuyé par Nicole Carrier

Que le Conseil municipal de Sainte-Barbe accepte la demande de PIIA 2019-02-0002, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme, afin d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage, le tout tel que représenté aux documents soumis dont les choix de matériaux des revêtements extérieurs ainsi que les couleurs par le demandeur.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2018-03-13

TRAVAUX DE DÉGLACAGE 40^E AVENUE

DÉPENSE 02-320-00-521

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Robert Chrétien

Que soient autorisés les travaux de déglacage sur la 40^e avenue à Sainte-Barbe ainsi que le transport de la neige et glace pour un montant de 3 625\$ plus les taxes applicables par la firme Excavation Jeannot Loiselle Inc. afin de dégager la chaussée qui empêche la circulation des véhicules par des amas de glace suite au dégel et verglas accumulé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2018-03-14

MANDAT NOTAIRE – RUE DES MOISSONS LOT 6 017 496

DÉPENSE 23-040-00-000

Proposé par Roland Czech

Appuyé par Marilou Carrier

Que la firme Marois Lapointe De Bonville Briand Notaires soit mandatée pour rédiger l'acte de cession de la Rue des Moissons, soit le lot 6 017 496 selon l'article 16 du protocole d'entente établi entre Développement Loiselle et la Municipalité de Sainte-Barbe.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation
2018-03-15

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'OBTENTION DU PROGRAMME MENANT AU DIPLOME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES EN OPÉRATION D'ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION

CONSIDÉRANT le besoin des industries de la région d'avoir des opératrices et des opérateurs d'équipements de production compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

CONSIDÉRANT que le programme Opération d'équipements de production se retrouve parmi les programmes visés dont l'offre est jugée insuffisante en Montérégie;

CONSIDÉRANT que le programme Opération d'équipements de production répond à plusieurs secteurs d'activités spécifiques tels que chimique, plastique, agroalimentaire et métallurgie;

CONSIDÉRANT que ces différents secteurs d'activités sont actifs et en expansion dans les MRC du Haut-Saint-Laurent et de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT que ces différents secteurs d'activités s'inscrivent dans les axes de développement identifiés par le Centre local de développement lors de la planification stratégique du développement de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT la proximité du centre de formation professionnelle de la Pointe-du-Lac permettant d'offrir un modèle travail-études pour bonifier la formation et assurer une relève qualifiée en Montérégie-Ouest;

En conséquence,
il est proposé par Louise Boutin
et appuyé par Nicole Poirier

QUE la municipalité de Sainte-Barbe appuie la demande de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands afin d'obtenir l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'offrir le programme Opération d'équipements de production pour répondre aux besoins de la région.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2018-03-16

DÉPÔT DE LA LISTE OFFICIELLE – VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER

CONSIDÉRANT la *Liste officielle de la vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier*, selon l'article 1022 du Code municipal;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Qu'il soit proposé par Philippe Daoust
Et Appuyé par Marilou Carrier

Que la Municipalité de Sainte-Barbe approuve ladite liste nommée précédemment avec ou sans modification par cette dernière et ce, afin de demander à la MRC du Haut-Saint-Laurent de procéder à la vente des immeubles le jeudi 13 juin 2019, à 10h00 à la salle du Conseil de ladite MRC. Advenant que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Chantal Girouard, soit dans l'impossibilité d'assister à la vente et l'acquisition des immeubles au nom de la Municipalité de Sainte-Barbe, il a été nommé madame Josée Viau, secrétaire-trésorière adjointe, à titre de substitut ou madame Maryse Benoit, agente de bureau.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2018-03-17

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET NETTOYAGE EXTÉRIEUR

Proposé par Philippe Daoust

Appuyé par Roland Czech

Que la firme « Denis Brisson Inc. » de Salaberry-de-Valleyfield soit retenue pour l'aménagement paysager et le nettoyage extérieur pour la saison 2019 des emplacements suivants : Hôtel de ville, bibliothèque, Centre Culturel, Centre communautaire ainsi que les 4 panneaux de Bienvenue. Ces travaux représentent un montant de de 3 052.95\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2019-03-18

FORUM SUR L'ENVIRONNEMENT AMERICANA

Proposé par Robert Chrétien

Appuyé par Marilou Carrier

Que soit autorisée l'inscription pour un coût total de **430,00\$** plus les taxes applicables du superviseur au traitement des eaux, M. Jonathan Vallée pour le Forum sur l'environnement et Salon international des technologies environnementales Americana qui se tiendra du 26 au 28 mars 2019 au Palais des congrès de Montréal.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2019-03-19

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

Que le rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement, pour le mois de février 2019, soit déposé tel que présenté.

2019-03-20

DÉPÔT DU RAPPORT DU SUPERVISEUR AU TRAITEMENT DES EAUX

Que le rapport du superviseur au traitement des eaux, pour le mois de janvier 2019 soit déposé tel que présenté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-03-21

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE

Que le rapport du service d'incendie pour le mois de février 2019 soit déposé tel que présenté.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2019-03-22

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET DES SPORTS

Le rapport du Comité des loisirs et des Sports de Sainte-Barbe pour janvier 2019 n'a pas été déposé.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

2019-03-23

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
LUCIE BENOIT**

Que le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour le mois de février 2019 soit déposé tel que présenté.

2019-03-24

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS, DE
LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de février 2019, soit déposé tel que présenté.

CORRESPONDANCE

2019-03-25

CORRESPONDANCE

Que le bordereau de correspondance de février 2019 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
(relatives aux points discutés à cette séance)**

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

- **Christine Montreuil** : travaux de déglaçage 40^e Avenue – la mairesse explique que la situation était urgente.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-03-26

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Nicole Poirier
Appuyé par Philippe Daoust
Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée à 20h00.
**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

Louise Lebrun
Mairesse

Chantal Girouard
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)